

ANNEXES DU
CERFA 14734*04

**Construction d'une salle
multi activités sur la
commune de Beaumont (74)**
Annexes du dossier d'examen au cas
par cas (CERFA 14734*04)

N° DE L'AFFAIRE : 10011287

Décembre 2024

VOTRE INTERLOCUTRICE :
Claire ALDEBERT
Tél. : 06 26 74 27 22
E-mail : c.aldebert@inddigo.com



www.inddigo.com



REDACTEUR DE L'OFFRE

Claire ALDEBERT

Consultante environnement

E-mail : c.aldebert@inddigo.com

Ligne directe : 06 26 74 27 22

CONTACT ADMINISTRATIF

Anne QUESADA

Ligne directe : 07 79 86 73 89

E-mail : a.quesada@inddigo.com

Tout droit de reproduction et représentation sont réservés et la propriété exclusive d'INDDIGO SAS, y compris les textes et les représentations iconographiques, photographiques. L'utilisation, la reproduction, la transmission, modification, rediffusion ou vente de toutes les informations reproduites sur ce document (articles, photos et logos compris) ou partie de ce document (texte y compris) sur un support quel qu'il soit, ou encore la diffusion sur un site internet par le biais d'un groupe de discussion, forum ou autre système ou réseau informatique que ce soit, et ce dans le cadre d'une utilisation à caractère commercial ou non lucratif, sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de la société INDDIGO SAS.

Nous sommes garantis par notre contrat d'assurance pour les réclamations qui pourraient être faites à la suite de nos travaux et interventions. Notre contrat nous garantit automatiquement pour des d'opérations de constructions dont le coût prévisionnel HT (Travaux TCE et honoraires compris) ne dépasse pas 15 M€ HT pour les Ouvrages Soumis à obligation d'assurance, et 7 M€ HT pour les Ouvrages Non Soumis à obligation d'assurance. Au-delà, nous prévenir au préalable pour que nous signalions le chantier à notre assureur afin que vous soyez sûr de bénéficier de toutes les garanties. Les garanties sont acquises sous réserves que les ouvrages et équipements fassent l'objet de la maintenance et du suivi nécessaires. Sont également exclues des garanties les conséquences de l'usage anormal des ouvrages et équipements. En acceptant les termes du présent contrat, vous confirmez renoncer à recourir contre nous au-delà des montants de j8jjgarantie de notre contrat d'assurance.

SOMMAIRE

1	ANNEXE 1 : INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE.....	3
2	ANNEXE 2 : DECISION ADMINISTRATIVE SI CLAUSE FILET – NON CONCERNE	4
3	ANNEXE 3 : PLAN DE SITUATION.....	5
4	ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION.....	7
5	ANNEXE 5 : PLAN DU PROJET POUR CERTAINES CATEGORIES D'AMENAGEMENTS – NON CONCERNE....	11
6	ANNEXE 6 : PLAN DES ABORDS DU PROJET POUR CERTAINES CATEGORIES D'AMENAGEMENT.....	12
7	ANNEXE 7 : PLAN DE SITUATION DU PROJET ET DU SITE NATURA 2000 SITUE A PROXIMITE	14

1 ANNEXE 1 : INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE

⇒ Le CERFA n°14734 complété est fourni en pièce jointe.

2 ANNEXE 2 : DECISION ADMINISTRATIVE SI CLAUSE FILET – NON CONCERNE

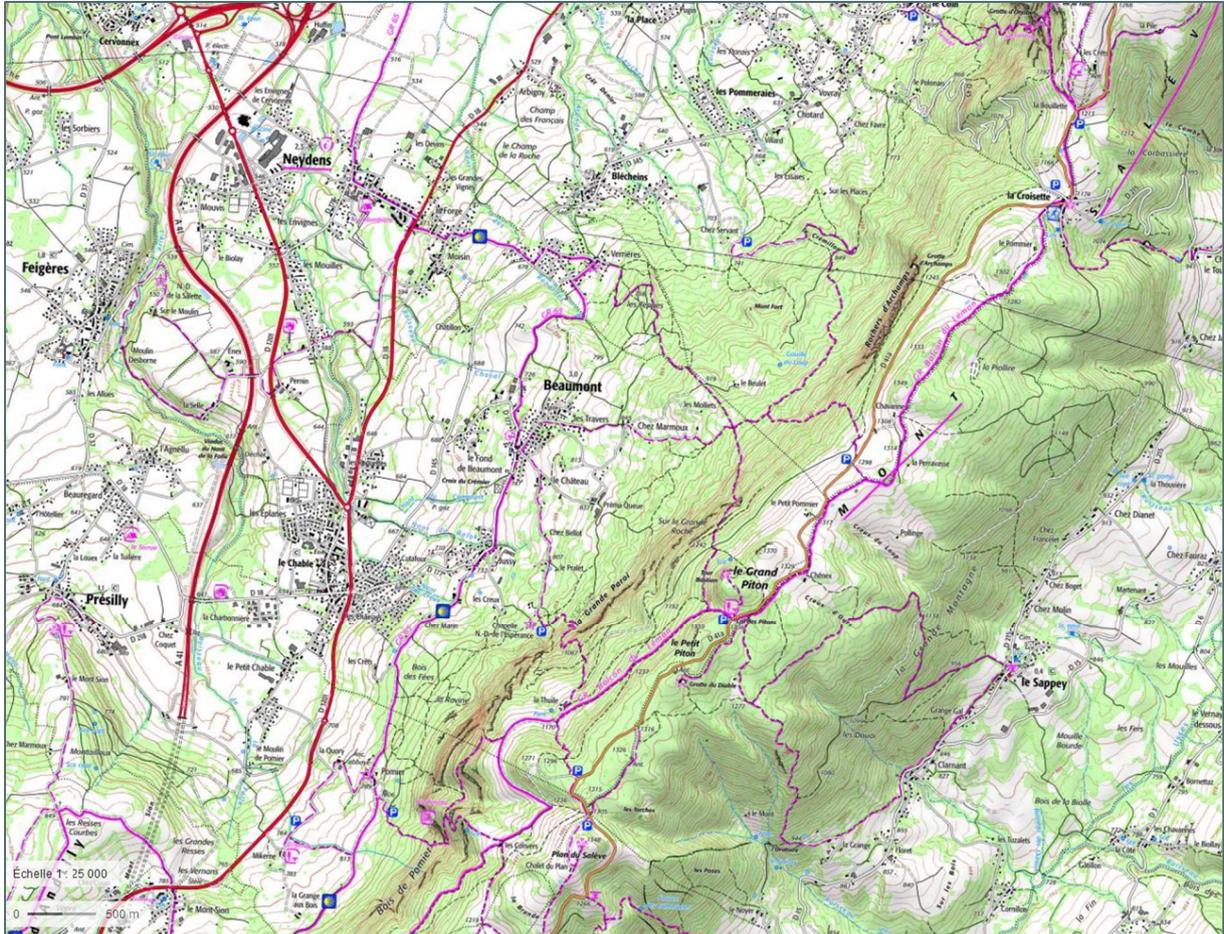
Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.

⇒ **Le projet n'est pas concerné par la clause filet.**

3 ANNEXE 3 : PLAN DE SITUATION

Deux plans de situation du projet au 1/25 000^{ème} sont présentés ci-dessous :

- 1 sur fond de photographies aériennes,
- 1 sur fond de plan IGN.



Plan de situation du projet au 1/25 000^{ème} sur carte topographique IGN (Source : Géoportail)



Plan de situation du projet au 1/25 000^{ème} sur photographies aériennes (Source : Géoportail)

4 ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

⇒ Les photographies ont été prises le 12 décembre 2024. Elles sont localisées sur la cartographie ci-dessous.



Localisation des prises de vues sur photographie aérienne (Source : Géoportail)



Photo 1 : Vue de l'emprise du projet depuis le sud-est, au niveau du Chemin de Zone



Photo 2 : Vue de l'emprise du projet et alentours depuis le sud, au niveau du Chemin de Zone



Photo 3 : Vue éloignée de l'emprise projet depuis le nord-est, au niveau du stade



Photo 4 : Vue de l'emprise projet depuis le nord, sur le stade



Photo 4 : Vue éloignée de l'emprise projet depuis le nord, sur le stade

5 ANNEXE 5 : PLAN DU PROJET POUR CERTAINES CATEGORIES D'AMENAGEMENTS – NON CONCERNE

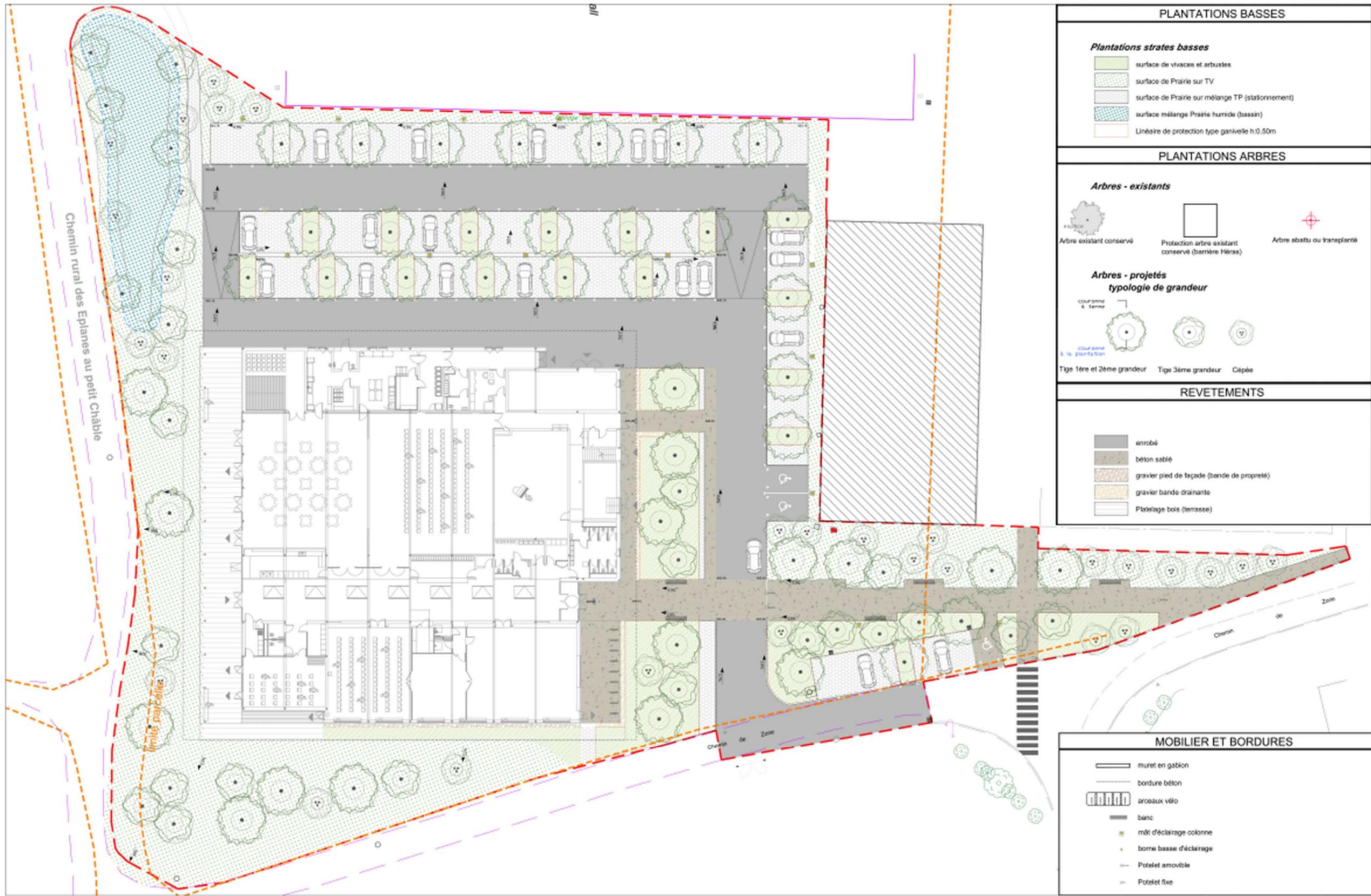
Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé.

⇒ **Le projet est soumis à la catégorie 41. Il n'est donc pas concerné par cette annexe.**

6 ANNEXE 6 : PLAN DES ABORDS DU PROJET POUR CERTAINES CATEGORIES D'AMENAGEMENT

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau

- ⇒ **Le projet étant soumis à la catégorie 41, il est concerné par cette annexe. Un plan des abords du projet est présenté ci-dessous.**

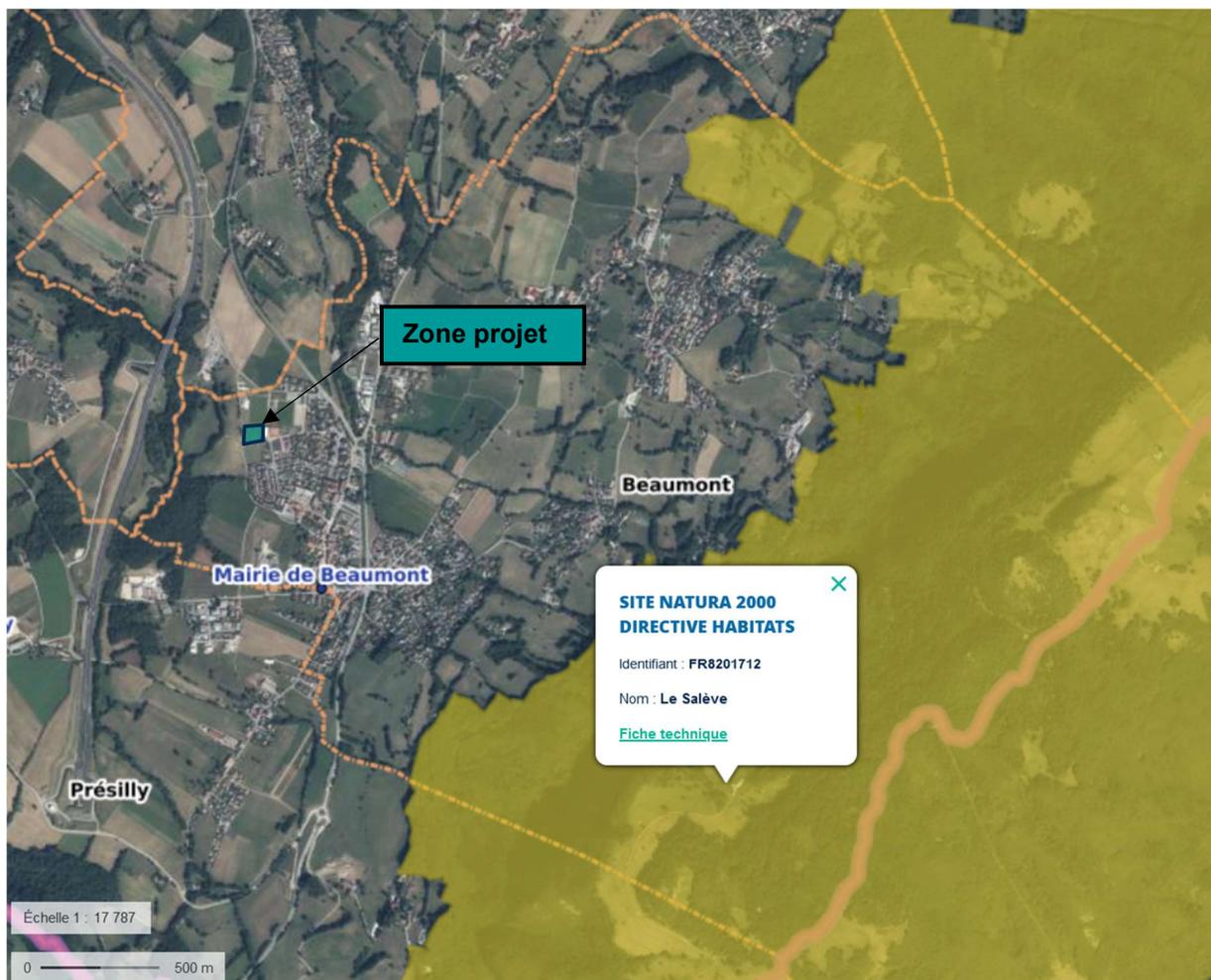


Plan du projet et ses abords

7 ANNEXE 7 : PLAN DE SITUATION DU PROJET ET DU SITE NATURA 2000 SITUE A PROXIMITE

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

- ⇒ **Comme détaillé dans la demande au cas par cas (CERFA n° 14734*04), le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets sur un site Natura 2000. La cartographie ci-dessous est présentée à titre d'information et permet de localiser la zone projet et le site Natura 2000 « Le Salève », distants d'environ 1,4 km.**



Site Natura 2000 « Le Salève » situé à 1,4 km de la zone projet

AVEC 15 IMPLANTATIONS REPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, VOUS TROUVEREZ TOUJOURS UN INTERLOCUTEUR INDDIGO PRES DE CHEZ VOUS !



Notre siège social est basé à Chambéry :

367 avenue du Grand Ariétaz
CS 52401
73024 Chambéry Cedex
Tél : 04 79 69 89 69
Mail : inddigo@inddigo.com

Agence de Paris :

40 rue de l'Echiquier
75010 Paris
Tél : 01 42 46 29 00

Agence de Toulouse :

9 rue Paulin Talabot
Immeuble le Toronto
31100 Toulouse
Tél : 05 61 43 66 70

Agence de Nancy :

8 rue des Dominicains
54000 Nancy
Tél : 03 83 18 39 39

Agence de Nantes :

4 avenue Millet
44000 Nantes
Tél : 02 40 48 99 99

Agence de Marseille :

11 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél : 04 95 09 31 00

WWW.INDDIGO.COM

